

## Risques professionnels

Le nombre de personnels de l'Éducation nationale victimes de stress, de dépression, est en augmentation inquiétante.



Les raisons en sont multiples et clairement identifiées.

Cette situation est à rapprocher de ce qui se passe dans certaines entreprises et qui continue d'entraîner des vagues de suicides.

Consciente des risques pour les personnels représentés par ses syndicats membres, la FAEN a adressé au ministre un courrier dont vous trouverez le [texte en page 2](#).



**RISQUES PROFESSIONNELS :  
L'ÉDUCATION NATIONALE EST AUSSI CONCERNÉE**

La FAEN consacre son bulletin de mars à ce sujet.

## Création d'une filière administrative interministérielle

Un protocole d'accord a été signé à ce sujet par le ministre de l'Éducation nationale, le ministre de l'Enseignement supérieur de la Recherche et le secrétaire général d'A et I-UNSA le 8 mars pour établir "un programme de travail pour 2010 et 2011 relatif au statut, aux modalités de rémunération et à l'action sociale en faveur des personnels administratifs".



Il se décline autour de 9 thèmes qui s'inscrivent dans la logique du "pacte de carrière".

La mise en place d'une filière administrative interministérielle passe par la **fusion des corps**, l'utilisation du **répertoire des métiers de l'État (RIME)** et la future **gestion des corps interministériels** (recrutement, mobilité...).

Un nouveau pyramidage des corps verra le jour.

Un grade à accès fonctionnel (GRAF) sera créé et les 2 grades de CASU seront fusionnés.

## « États généraux sur la sécurité à l'École »

La tenue des « états généraux sur la sécurité à l'École » annoncée par le ministre de l'Éducation nationale a été fixée aux **7 et 8 avril 2010**.



Le ministre s'est adressé à l'ensemble des syndicats d'enseignants pour leur demander leur contribution et les inviter à ces « états généraux ».

**Les syndicats de la FAEN ont répondu favorablement à cette demande et ont rencontré un conseiller du ministre le 23 mars 2010.**

« Les états généraux sur la sécurité à l'École » seront précédés d'une **réunion multilatérale avec les syndicats le 2 avril 2010**.



## Décontingement des heures supplémentaires



Un projet de décret, en cours de finalisation, prévoit la possibilité d'**imposer aux enseignants** du second degré **des heures supplémentaires** de remplacement de courte durée **au-delà du plafond des 60 heures par an et cinq heures par semaine**, pour répondre aux besoins du service.

Un décret qui, s'il voit le jour, aura, sans aucun doute, des conséquences négatives tant sur les conditions de travail des agents que sur le service rendu au public et sur l'emploi.





## Fédération Autonome de l'Éducation Nationale

Paris, le 25 mars 2010

13, avenue de Taillebourg  
75011 PARIS  
Tél. : 01 43 73 21 36  
Courriel : faen@wanadoo.fr

Monsieur Luc CHATEL  
Ministre de l'Éducation nationale  
110 rue de Grenelle  
75007 PARIS



Monsieur le Ministre,

Depuis plusieurs mois, la presse dévoile au grand public une série de suicides de personnels de plusieurs grandes entreprises.

Après une classique phase de déni de responsabilité de la part des employeurs, les constats de nombreux experts, un rapport de l'inspection du travail, une information judiciaire du Parquet de Besançon et un arrêt de la Cour de cassation montrent que certains types de "management" ont une responsabilité dans le stress et dans ces drames.

Le rapport "Bien-être et efficacité au travail", remis au Premier Ministre, précise que dans le secteur public il est également nécessaire de développer le bien-être au travail. Les nombreux témoignages de nos adhérents montrent que le stress se développe aussi dans l'Éducation nationale.

L'accord Fonction publique sur la santé et la sécurité au travail du 20 novembre 2009 prévoit la transformation des CHS en CHSCT comme dans les entreprises privées.

Ces comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail traiteront les aspects santé et sécurité, mais ne permettront pas d'aborder les aspects management, lutte contre le stress et recherche du bien-être au travail.

D'ailleurs, de la même façon que les entreprises de plus de 1 000 salariés, dans lesquelles existe déjà un CHSCT, ont été fortement incitées par le gouvernement à ouvrir des négociations sur la prévention des risques psychosociaux et le bien-être au travail, l'Éducation nationale et son million de fonctionnaires ne peut se dispenser d'une telle négociation.

C'est pourquoi nous demandons l'ouverture des négociations spécifiques, à l'Éducation nationale, sur la prévention des risques psychosociaux et la lutte contre le stress.

C'est d'autant plus nécessaire que l'on prépare l'introduction de nouvelles méthodes de management dans notre ministère.

Je sollicite également une audience auprès de vous sur ce même sujet.

Recevez, Monsieur le Ministre, mes respectueuses salutations.

Marc GENIEZ

Co-Secrétaire général

